

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr – <http://www.fnlp.fr>



<https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee>



@LibrePenseur5

Meeting laïque à Japy : on en redemande !

Le Président de la Libre Pensée, Jean-Sébastien Pierre a poursuivi son allocution d'ouverture du meeting national laïque par ses mots :

Et avant de donner la parole aux orateurs qui vont se succéder, je voudrais dire que la Libre Pensée a invité tout le monde, enfin, tout ce qui compte dans le combat laïque. Comme il est dit quelque part, surtout en cette veille d'élections, *il y a beaucoup d'appelés, il y a parfois moins d'élus.*

Voici ce qu'a répondu le **Comité National d'Action Laïque** à notre invitation :

« Monsieur le vice-Président,

Nous vous remercions de votre invitation mais, comme vous le savez sans doute, le CNAL organise sa propre manifestation à Paris le 12 décembre. Nous ne souhaitons donc pas

nous associer à votre meeting du 5 décembre.

Salutations laïques

Céline Rigo, Secrétaire générale du CNAL »

Ainsi que la Fédération Syndicale Unitaire :

« Monsieur,

La FSU vous prie de l'excuser, car malheureusement et malgré tout l'intérêt porté à votre initiative, aucun de nos représentants ne sera disponible ce samedi 5 décembre.

Cordialement

non signé, mais expéditeur : **Nabila Ourahmoune** »

Et la Fédération Nationale des DDEN :

« Monsieur le vice-Président,

Je vous remercie pour cette invitation. Je suis malheureusement retenu par ailleurs. Je regrette qu'il n'y ait pas eu la même démarche dès le début de l'année pour l'organisation de cette journée. Cela ne vous aurait pas enlevé l'initiative, mais nous aurions pu discuter des modalités ou conditions de notre participation.

La laïcité plus que jamais d'actualité dans notre pays est loin d'y être effective et je n'ose parler des autres pays européens. Il nous faut continuer à expliquer, convaincre, faire adhérer mais gardons-nous de ceux qui instrumentalisent la laïcité



té à des fins politiques, xénophobes ou racistes ! Nous aurons certainement l'occasion de nous retrouver pour d'autres combats laïques. Je souhaite que toutes les actions – et qui sont nombreuses sur le territoire – qui commémorent le 110^{ème} anniversaire de la Loi du 9 décembre 1905 connaissent le succès. (je me méfie du terme commémorer qui fait penser aux cérémonies aux monuments aux morts ! Je préfère le verbe promouvoir à l'occasion de.. la laïcité est bien vivante, jeune, bien que centenaire, elle a besoin des soins de tous).

Acceptez, Monsieur le vice-Président, nos sentiments laïques les meilleurs.

Daniel Foulon, Président de la Fédération nationale des DDEN »

Par ailleurs, nous n'avons pas reçu de réponse à notre invitation de la part de la FCPE ni du Président de l'Association des Maires de France. Si un ou une de leurs représentants mandatés se trouve dans la salle, nous leur donnerons la parole, s'ils la demandent.

Vous trouverez ci-joint les discours de **Françoise Olivier-Utard**, Administratrice de l'Union rationaliste et de **David Gozlan**, Secrétaire général de la Libre Pensée

Discours de Françoise Olivier-Utard Administratrice de l'Union rationaliste au meeting laïque du 5 décembre 2015

Mesdames,
Messieurs,
chers ami(e)s,

L'Union
Rationaliste

a été fondée en 1930 pour lutter contre toutes les formes d'irrationnalisme. Elle a toujours mis en avant la défense et la promotion d'un enseignement et d'une recherche libres de tous préjugés, s'appuyant sur les faits, le raisonnement et l'expérience scientifique, non sur des idéologies préconçues. C'est pourquoi, elle a toujours milité pour ce qu'elle considère comme une grande conquête de l'esprit humain, la laïcité dans sa conception française, c'est-à-dire la liberté de conscience et la Séparation des Églises et de l'État, trop souvent remises en cause et pas même appliquées dans certains départements du territoire. Je pense en particulier à l'Alsace-Moselle, dont vous apercevez les banderoles, où existent encore le délit de blasphème, le financement des cultes par les impôts de tous, l'obligation de suivre un enseignement religieux au sein de



l'école publique et des facultés de théologie dans l'université publique. Les militants laïques se battent pour faire introduire la loi émancipatrice de 1905. Leur combat est courageux, car ils se heurtent jusqu'à présent à un manque de courage politique au nom d'un consensus qui cache mal la complaisance à l'égard du pouvoir politique des religions officielles reconnues.

L'expérience, y compris celle de tous les jours, a montré que dès qu'une idéologie est appuyée financièrement par l'État, dès qu'elle dispose des moyens de coercition de cet État, dès que, bénéficiant de la reconnaissance de l'État et en tirant autorité, elle peut empêcher tout point de vue contraire de s'exprimer, elle le fait. En France nous avons l'expérience de l'Église catholique et de son combat, à travers l'Index et les tribunaux, pour empêcher la diffusion de toute idée contraire à la religion et aux bonnes mœurs, comme on disait. Aujourd'hui encore des groupes qui se réclament d'elle et qui ont l'appui de la hiérarchie catholique livrent des combats pour retarder l'enseignement de la sexualité et du concept de genre, la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, la contraception, l'avortement etc. C'est un combat d'arrière-garde en France car la société française est déchristianisée, mais l'Église catholique le mène avec plus de succès dans les pays où elle reste influente, aux USA, en Afrique etc.

Les religions diffèrent des autres idéologies en ce

qu'elles se réclament de la volonté divine. Elles tiennent leur autorité de la foi, non de la raison et dès qu'elles le peuvent, refusent d'être mises en cause par des arguments rationnels. C'est au nom de la toute puissance de Dieu qu'elles tentent, par nature, d'imposer leurs conceptions à l'ensemble de la société. L'histoire montre que lorsqu'elles sont en position de force, elles n'hésitent pas à recourir au bras armé de l'État quand elles le contrôlent, à la violence des foules fanatisées quand elles cherchent à lui imposer leurs volontés. La « *manif pour tous* » nous a donné encore très récemment un exemple de cette pratique dans un pays qui heureusement l'a rejetée. Mais il suffit de regarder à l'étranger pour voir combien le lien entre religion et État peut être nocif, en pays majoritairement catholique où l'avortement est en général interdit, en pays bouddhiste (Birmanie, Thaïlande, Shri Lanka) où les non-bouddhistes sont maintenus en état d'infériorité, dans l'Inde d'aujourd'hui où un parti ouvertement hindou, aujourd'hui au pouvoir, laisse des foules fanatisées s'attaquer aux très fortes minorités musulmanes et chrétiennes et excuse leurs exactions. Ces exactions atteignent leur comble en pays musulman. La conversion ou l'abandon de toute religion, baptisée apostasie, est punie de mort au Qatar, en Arabie saoudite, en Afghanistan. La loi du blasphème permet de mettre à mort tout non-musulman et même tout musulman en lui attribuant des délits fictifs : destruction de pages du Coran, manque de respect au Prophète etc. Quant aux femmes, leur place est à la maison, pour y être soumises aux hommes de la famille et y faire des enfants.

Il ne faut pas aller loin en arrière pour voir la même idéologie à l'œuvre en pays catholique. C'est celle de l'Inquisition qui s'appuyait sur le bras armé de l'État. Il y aura 250 ans l'an prochain que le **Chevalier de La Barre** fut exécuté par le bourreau royal, à la demande de l'Église catholique, pour avoir refusé de se découvrir devant une procession et sur l'accusation non prouvée de sacrilège. **Daesh**, aujourd'hui, n'agit pas autrement. Simplement Daesh s'épargne les frais d'un procès. Et nous savons que Daesh veut étendre son pouvoir sur l'ensemble du monde musulman et même du monde non musulman.

Ceci impose une double réflexion. Il existe en France, mais aussi dans d'autres pays européens, une forte minorité musulmane. L'Islam y bénéficie parfois de fonds publics comme en Grande-Bretagne ou en Belgique. En France l'État se borne à aider, par des voies détournées, au financement de la construction de mosquées. Mais on sait que les attaques les plus violentes contre la laïcité et la loi de 1905 viennent de milieux musulmans, que la place des filles dans les écoles et l'enseignement de certaines matières sont parfois difficiles. Que peut le discours d'un professeur contre la volonté de Dieu répercutée par la famille ou un personnage charismatique ? Le danger est réel, même si l'on peut constater que l'école a fait reculer ces conceptions rétrogrades chez la plupart des musulmans. N'oublions pas que les musulmans sont les premières victimes de Daesh, justement parce qu'ayant évolué et s'étant adaptés au monde moderne, ils ne suivent plus le Coran et la Shari'a à la lettre. Ne faisons pas retomber sur eux la responsabilité d'excès sanguinaires dont ils sont les premiers à souffrir, directement des mains de Daesh (ou de la police religieuse du Qatar et de l'Arabie saoudite) quand ils sont en son pouvoir, indirectement quand ils sont une minorité aisément reconnaissable dans un pays non-musulman et qu'ils sont considérés, à cause de Daesh, comme de potentiels assassins. Nous vivons tous les jours à côté de catholiques, protestants, juifs, prêtres ou laïcs, profondément croyants ou simplement pratiquants d'occasion, sans les tenir pour responsables de l'Inquisition ou de la mort de Jésus. Faisons de même avec les musulmans de France. Respectons-les et faisons confiance à la raison, si l'État fait son devoir et accorde à l'école, l'Université et la recherche les moyens de se développer.

Le respect que nous devons aux croyants ne doit pas nous empêcher de nous interroger sur leurs croyances. Il ne doit pas y avoir de tabou, pas plus sur la Vie de **Jésus** que sur celle de **Mahomet**. La laïcité française est là pour protéger les chercheurs. On conçoit que cette liberté accordée à de pauvres humains gêne ceux pour qui tout dogme, même obsolète, est d'origine divine, du péché originel jusqu'à la messe en latin et l'interdiction du divorce. La laïcité est là pour nous protéger de leurs interdits. Que l'histoire, la cosmographie et la biologie démontrent l'inanité de conceptions proclamées pendant des siècles, c'est leur problème, pas le nôtre. Il ne s'agit pas de blasphème. On peut dire la vérité sans recourir à l'injure et en discuter. Mais les



fanatiques n'aiment pas la discussion et ne l'acceptent, comme jadis l'Église catholique, que contraints et forcés.

La laïcité a permis l'essor d'une discipline aujourd'hui bien attaquée, l'histoire des religions. Car faire l'histoire d'une idéologie religieuse et de la pratique de ceux qui s'en réclament aboutit à mettre en cause l'origine divine de cette idéologie et de cette pratique en montrant que toutes deux ont évolué au cours des temps. Or, comment faire admettre que la parole d'un Dieu éternel et tout puissant n'ait de valeur que passagère et doive être constamment réinterprétée ? Les religieux réinterprètent constamment leurs textes et leur histoire, mais avec retard, contraints et forcés car la terre tourne, contrairement à ce que la Bible suggère. Il faut du temps et une pression énorme pour renoncer à une croyance inculquée depuis des siècles. Laisser les Églises influencer l'enseignement et la recherche en leur accordant le soutien politique et financier de l'État, c'est leur donner le moyen de retarder le progrès.

Certains croyants n'acceptent pas de remettre en cause les vérités révélées ou prétendues telles, ce sont les fondamentalistes dont sont issus les groupes les plus fanatiques. Pour eux, ceux qui cherchent à adapter leur croyance au monde dans lequel ils vivent et aux vérités d'évidence auxquelles ils sont confrontés, sont des traîtres à la parole de Dieu, qui ne saurait mentir, des blasphémateurs qui ne méritent que l'anathème et la violence. L'Église officielle n'a jamais ramené à la raison ses fanatiques, l'école non plus. Mais l'École laïque, enseignant les vérités de la science et les démontrant, peut les empêcher de faire des prosélytes et de recruter parmi les esprits les plus faibles. Encore faut-il qu'elle soit vraiment laïque et qu'elle ait les moyens financiers et humains de le faire. Ceux qui ont commis les attentats du 13 novembre étaient nés Français ou Belges. Ils avaient fait leurs études dans des écoles laïques où peut-être, par légitime respect pour les croyants, on n'avait pas voulu aborder de front les sujets qui fâchent. Il faudra pourtant bien se souvenir que la laïcité, c'est aussi cela. Rien n'est jamais acquis. Il était important de nous rassembler aujourd'hui pour le rappeler.

Discours de David Gozlan Secrétaire général de la Libre Pensée au Meeting laïque du 5 décembre 2015

Amis, camarades, Citoyennes, citoyens,

Je vous apporte le salut fraternel de la **Fédération nationale de la Libre Pensée** et de sa Commission administrative nationale.

Il y a 110 ans était votée la Loi de Séparation des Églises et de l'État. Elle a instauré la laïcité dans ce pays, achevant l'œuvre de la Révolution française mais aussi celle de la Commune de Paris écrasée par les Versaillais.

Avec la Loi, le pouvoir temporel se distingue du pouvoir spirituel. Ce dernier, renvoyé à sa propre sphère privée, au reflet de sa propre image, perdra de son influence et cherchera, par le biais de la Doctrine sociale de l'Église, à revenir aux affaires.

La Laïcité est un des piliers de notre République, une construction qui porte le contrat social. Avec la Loi de 1905, il n'y a pas « *d'Etat athée* » comme le fulmine, en mai 1906, le député royaliste de la Vendée, **Armand de Baudry d'Asson** et comme le reprend, dans un bégaînement de l'histoire 108 ans plus tard, l'agité du Puy du Fou **Philippe De Villiers**. A même famille réactionnaire, les mêmes réactions. L'excitation des affidés,



prosélytes et croisés d'un nouveau genre pourrait prêter à sourire s'il ne s'agissait que d'agitation médiatique, mais c'est bien la loi de 1905 qui est visée. Et par-delà elle, la République.

A vouloir placer la laïcité partout, ils revendiquent la Laïcité nulle part. Ils parlent de laïcité pour mieux la défaire, pour régler leur xénophobie. Pour notre part, nous considérons qu'il n'y a dans cette affaire qu'une instrumentalisation d'une religion pour en finir avec la loi de 1905.

On nous dit, rendez-vous compte, l'islam n'existait pas en France en 1905 ! C'est faux ! 10 millions de musulmans sur le territoire de l'Empire français contre, selon les estimations, 4 à 5 millions de français pratiquant l'islam sur le territoire de la République.

On vous dit, mais la Loi de 1905 ne s'applique qu'à l'Eglise catholique ! C'est faux ! Il s'agit de la loi de Séparation **DES EGLISES** et de l'Etat.

S'il la loi n'a pas été appliquée aux colonies, c'est que les Pères blancs de l'Eglise étaient trop soucieux de convertir, que les colonisateurs étaient trop soucieux de maintenir leur prérogative. D'ailleurs, qui réclamait l'application de la Loi ? Qui réclamait l'application de la Loi de 1905 dans les départements algériens ?

L'Association des oulémas d'Algérie demandera avec constance l'application de la loi de 1905 afin que les associations culturelles musulmanes échappent au contrôle colonial. En 1924, l'Emir **Khaled**, petit-fils du célèbre **Abd el-Kader** demande, dans une lettre à **Herriot**, l'application de la Loi de 1905 au culte musulman. Le Parti du peuple Algérien de **Messali Hadj** réclame : « L'application des mesures démocratiques, des lois sociales et ouvrières, ainsi qu'en l'application de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. »

Et aujourd'hui, on nous berce d'un nouveau récit national où la donne serait changée pour mieux dynamiser la loi de 1905. Au compte de qui ? La formation des Imams de la République pour instituer un Islam de France, cher à messieurs **Valls** et **Sarkozy**, se fait au Maroc. C'est une première entrave à la loi de 1905. Aujourd'hui les imams, demain les curés, les rabbins, les pasteurs. Ce n'est pas à l'Etat de former des religieux. C'est aux religions de s'organiser elles-mêmes.

Afin qu'ils obtiennent la certification « républicaine », ces imams devront suivre une formation sur les questions de laïcité et de République. Paradoxe des paradoxes, il revient à la catho de Paris de former les Imams. Autant demander à qui profite le crime. Laissons parler le Cardinal **André Vingt-Trois** : « L'islam prendra la place de première religion si les catholiques ne sont pas capables de vivre leur catholicisme. Si nous perdons des parts de marché, c'est que nous ne tenons pas le marché. »

C'est bien de cela qu'il s'agit, il faut tenir le marché de l'obscurantisme. Et pour ce faire, rompre la digue républicaine, en finir avec la Loi de 1905. Sous des airs faussement démocratiques, véritablement opportunistes, les hommes du Vatican et leurs bedeaux politiques s'enferment dans « *cet isolement intransigeant et mortel (ils) y languissent, y périssent comme s'ils étaient ensevelis eux-mêmes dans ces in pace au fond desquels pendant des siècles ils ont faits disparaître les révoltés de l'esprit.* » (Jaurès).

Laïques, nous n'acceptons pas ! Laïques nous ne pouvons accepter !

Amis, camarades, Citoyennes, citoyens ;

Quand le « *soyez Rebelles* » de **Marc Blondel** a résonné dans nos locaux et nos consciences, nous avons repris et intensifié la bataille pour l'abrogation de la **Loi Debré**. Il ne s'agit pas pour la Fédération nationale de la Libre Pensée d'être seulement la légataire du **Serment de Vincennes** quand tant l'ont renié, il s'agit pour nous d'ouvrir une discussion et une bataille concrète sur les faits, sur les chiffres, avec l'ensemble des associations du monde laïque.

Quels sont les chiffres ?

Au bas mot la loi Debré, qui permet le financement des écoles privées sur des fonds publics, c'est **10 milliards d'Euros** qui sont ainsi détournés. Au bas mot, depuis

56 ans d'application de la Loi Debré, c'est **550 Milliards d'Euros** qui ont été enlevés à l'Ecole publique au profit de l'école privée. Ce n'est pas une concurrence déloyale, c'est une mise à mort organisée.

La Loi Debré, par exemple, c'est permettre dans les Bouches-du-Rhône de voir passer en

dix ans, entre 2005 et 2015, les financements publics des écoles privées de 6 Millions à 11,4 Millions d'euros, soit une hausse de 88%.

La Loi Debré est la mère de toutes les lois anti-laïques. C'est la nouvelle boîte de **Pandore** de tous les maux de l'Eglise catholique. Dans l'Antiquité, quand Pandore ouvre la boîte, elle laisse s'échapper la guerre, la maladie, le vice, la perfidie, la misère. Il en est de même avec la Loi Debré :

Avec la loi Debré, c'est la réouverture de la guerre scolaire à chaque nouvelle loi antilaïque mise en place ; une guerre contre les jeunes générations, contre les en-



seignants ; où se sont succédé 22 lois et décrets antilaïques, sapant l'école de la République, confortant les écoles du Vatican. Avec la Loi Debré, c'est la maladie, la gangrène où l'on justifie la fermeture d'écoles publiques en promouvant l'école privée d'en face.

Avec la Loi Debré, c'est le vice et la perfidie des autorités ecclésiastiques qui dressent le « caractère propre » de l'enseignement privé, à 97% catholique, pour se soustraire aux lois et décrets. C'est ce mensonge répété à satiété que l'enseignement catholique est un enseignement alors qu'il n'est qu'une école antirépublicaine du dogme, et le débat sur la question du mariage pour tous l'a bien démontré.

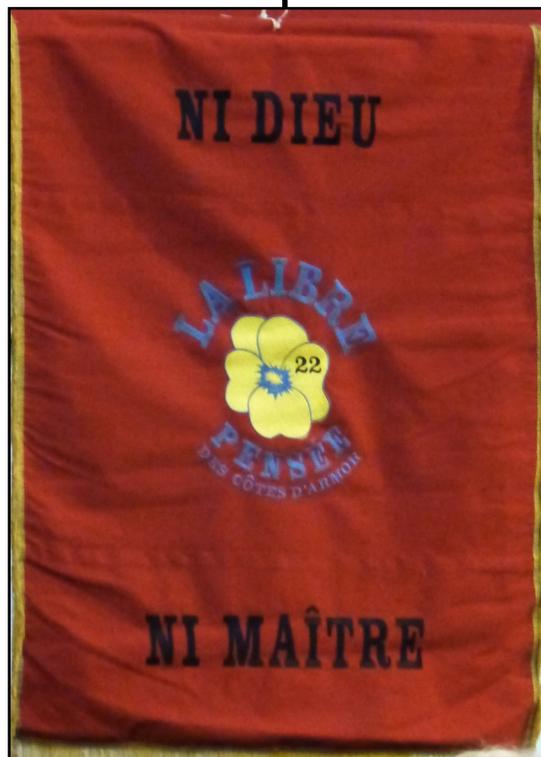
Pandore ferma la boîte, il restait l'Espérance. Nous ne sommes que des femmes et des hommes, certes, et il n'y a ici ni Dieu, ni César, ni tribun. Il nous est possible d'arrêter l'hémorragie financière, il nous est possible d'abattre une loi inique. Les lois des Hommes sont faites par les Hommes, défaites par les Hommes. Il n'y a aucune autorité divine au-dessus de la Loi Debré, il nous faut donc œuvrer à l'abroger.

Comment faire, comment permettre aux citoyens de ce pays de rejoindre notre combat ? Il nous faut établir les chiffres commune par commune, département par département, régions par régions, ouvrir des discussions avec l'ensemble des associations qui se réclament de la laïcité pour montrer que la Loi Debré étrangle l'école publique. 2016 sera pour la Fédération nationale de la Libre Pensée. Une année où nous ferons, à nouveau, comme en 1906, comme 2006, l'inventaire des biens de l'Eglise, prélevés sur les biens du peuple.

A bas la Loi Debré, mère de toutes les lois antilaïques !

Amis, camarades, Citoyennes, citoyens,

L'Association des Maires de France vient de publier un vademecum destiné aux premiers magistrats des 36 000 communes. De nombreuses positions de la Libre Pensée y trouvent un écho, notamment « L'AMF invite les maires à mettre à disposition des familles qui le souhaitent une salle communale, lorsque c'est possible, aux fins de célébrer des funérailles non religieuses. » mais aussi l'AMF rappelle que « L'attribution d'une subvention à une association ne constitue pas un droit acquis » d'autant quand il s'agit d'une association culturelle ou ouvertement cléri-



cale. Certains Elus se réclamant de la laïcité doivent aussi se souvenir qu'un vote est une prise de responsabilité, pas un simple acte bureaucratique.

La Loi de 1905 surgit comme l'obstacle à abattre. Ainsi, après la brochure de l'AMF, le Cardinal **André Vingt-Trois** estime que « Durcir la laïcité augmenterait le risque de radicalisation ». De radicalisation ? De qui ? Il y a toujours dans le viseur de ces hommes la peur de l'étranger, l'étranger au catholicisme.

A moins qu'André 23 ait peur de la radicalisation des Libre Penseurs, des laïques. Ce qui reste certain c'est que nous ne cherchons pas à durcir ou assouplir, à modifier, à changer, à transformer la Loi de 1905, nous demandons tout simplement que les Elus de la République l'appliquent. Oui, appliquent la Loi.

Dans le débat des crèches de la nativité dans les bâtiments de la République, qui a pu sembler ubuesque, de **monsieur Glavany** à **monsieur De Villiers**, ces élus de la République ont tous soutenu qu'un élu ne devait pas appliquer les lois de la République, et la loi de 1905 au premier titre.

Le summum a certainement été la prestation du ravi de la crèche, Monsieur **Ravier**, maire d'arrondissement et sénateur de Marseille, qui indique à qui veut bien l'entendre que Marseille a toujours été chrétienne et le restera. Remonte sur ton cheval, **Charles Martel** ! Puis, achète-toi l'histoire de Marseille pour les Nuls, tu y découvriras certainement que le nom de **Phocée** provient de l'Asie mineure, sans te parler du sang italien, espagnol, portugais, algérien, marocain, tunisien, comorien qui a bâti la Cité.

Vous le voyez, les chiffonniers de l'Histoire n'ont pas de limite quand on leur offre un micro. Drôles d'élus qui ne veulent pas appliquer les lois républicaines, vils serviteurs du parti clérical. Pourtant l'AMF, dans sa brochure, « réaffirme la nécessité d'appliquer la règle définie à l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 qui proscrit « tout signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit ». La présence de crèches de Noël dans l'enceinte des mairies n'est pas, du point de vue de l'AMF, compatible avec la laïcité. »

Mieux, concernant les grandes questions abordées : crèches pour enfants, restauration scolaire, accompagnatrices de sorties scolaires, Cultuel/culturel, Neutralité

des Elus et des fonctionnaires, neutralité des bâtiments publics, fêtes religieuses pour les agents, ..., l'AMF préconise le respect de la laïcité au sens des articles fondamentaux de la loi de Séparation des Églises et de l'État. Il revient aux fédérations de la Libre Pensée d'inviter les élus dans nos débats sur cette base de discussion.

Citoyennes, citoyens,

Les arguments tout aussi mensongers que stupides pleuvront pour chercher à écorner la Loi de Séparation des Églises et de l'État. Le diktat du « *la Loi est vieille* » ne tient pas face à des procureurs qui proposent le corporatisme comme solution politique. Pas plus face à des cléricaux qui depuis 2000 ans oppressent les peuples et se retrouvent toujours du côté des **Mussolini, Hitler, Pétain, Pinochet** et **Videla**. Il ne suffit pas d'une fumée blanche pour effacer les crimes et les complicités.

S'il s'agit d'un combat entre le Progrès et ces chiffonniers de l'Histoire, nous avons choisi le camp du Progrès et de la Raison, des Sciences, des savoirs, des connaissances. L'Homme ne peut tracer le sillon de son destin dans les affres de la Foi, il ne peut le faire qu'en étant un Homme libre, libéré de toutes les entraves économiques, dogmatiques, cléricales et sécuritaires.

Vous voulez du Progrès ? Abrogez le Concordat d'Alsace Moselle, cessez de payer les prêtres avec l'impôt

des citoyens.

Vous voulez du Progrès ? Abrogez la Loi Debré, mère de toutes les lois antilaïques et rendez les sommes volées à l'école de la République, pas à celles du Vatican.

Vous voulez du Progrès ? Appliquez la Loi de 1905 sur l'ensemble du territoire de la République.

Vous voulez du Progrès ? Reprenez le **Serment de Vincennes**, redonnons lui un nouveau souffle, afin « *d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse* »

Le fond de notre combat est celui de la Liberté de Conscience. Sans laïcité, c'est cette liberté qui disparaît. Et face aux concordats, face aux divisions sur des bases religieuses ou autre, face aux dévots quel que soit l'uniforme, reprenons ces mots de Jaurès : « *La France n'est pas schismatique, elle est révolutionnaire. (...) Toute notre histoire proteste contre je ne sais quelle tentation de substituer les compromis incertains et tâtonnants du schisme à la marche délibérée de l'esprit vers la pleine lumière, la pleine science et l'entière raison.* »

Face au Schisme, imposons la République !

Je vous remercie.

